

OBJECTIFS

Disposer d'une compétence reconnue pour mettre en œuvre l'obligation d'assurer la sécurité et la santé physique et morale de ses salariés.

METHODES D'ACCOMPAGNEMENT

Travail collaboratif
Elaboration et transfert des outils pour votre autonomie.
Mise en œuvre des obligations réglementaires de reporting et de collaboration avec le service santé au travail

DUREE

Adaptée à la demande et à la taille de l'entreprise

INTERVENANTS

Consultants ARISKAN enregistrés IPRP auprès du ministère du travail.

Prestation IPRP

Intervenant en Prévention des Risques Professionnels

Vos enjeux aujourd'hui:

Répondre à l'obligation légale d'assurer la sécurité et la santé physique et morale des travailleurs.

Disposer d'une compétence reconnue pour développer la démarche de prévention efficace dans votre entreprise.

Répondre à l'obligation légale en l'absence de salariés de votre entreprise compétents dans ce domaine. (article L.4622-4)

Un IPRP (Intervenant en Prévention des Risques Professionnels) est un Préventeur, doté de compétences techniques et organisationnelles.

L'IPRP participe à la prévention de la santé et de la sécurité des salariés ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail dans un objectif exclusif de prévention.

L'action de l'IPRP s'organise dans un contexte pluridisciplinaire en relation avec le médecin du travail.

Le recours à ces professionnels, au sein du dispositif de santé au travail, est encadré par le code du travail (art. L. 4622-4). La mission de l'IPRP consiste à participer à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail, en complément de l'action conduite par le(s) médecin(s) du travail.

Notre mission : être votre IPRP

Exemples de missions :

- l'évaluation de vos risques professionnels,
- l'écriture de votre document unique,
- la mise en place de votre plan d'actions,
- des actions de sensibilisation de vos salariés,
- l'accompagnement à la prévention des risques professionnels dans les changements (intégration de nouveaux équipements, d'outils informatiques, modification d'organisation, ...)
- prévention de l'exposition aux facteurs de pénibilité

Quelques références :

